Arsia Infos

Nr.115
Décembre
2013

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Santé animale : Bilan de fin d'année

2013 touche à sa fin. Le bilan sanitaire global est plutôt positif : 1 seul foyer de brucellose en début d'année, lié aux précédents foyers survenus en 2012 et, très malheureusement pour les éleveurs concernés, 9 foyers de tuberculose, mais qui n'ont toutefois pas entamé la crédibilité de la Belgique quant à son statut indemne. Il nous reste à souhaiter pour 2014… une bonne santé à tous nos troupeaux, toutes espèces confondues !

Dans tous les cas, la mobilisation est générale, les rouages sont bien rodés : éleveurs, vétérinaires, autorités sanitaires, laboratoire et Administration de la santé de l'ARSIA sont sur le pied de guerre. Outre ces deux maladies transmissibles à l'homme, partout en Europe, les éleveurs et leurs organisations de santé animale se sont mobilisés contre la BVD également.

Les maladies ne connaissent pas de frontières, les échanges en Europe sont intenses et pour le rappeler, un important rôle de la Fédération Européenne de la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire - FESASS - est d'encourager la mobilisation de tous, en les fédérant.

C'est pourquoi en 2013, face à la tuberculose et face à la BVD, la Fédération a organisé rencontres et échanges pour améliorer la connaissance des maladies, étudier les possibilités de lutte et d'éradication mais aussi de prévention.

Par ailleurs, la FESASS participe activement au débat sur le projet de règlement relatif à la santé animale, mené à un rythme soutenu au Parlement européen et au Conseil. La possibilité d'une adoption au printemps prochain est envisageable sous réserve de bonne volonté de part et d'autre … L'objectif de ce long travail ne porte pas seulement sur la simplification et la modernisation du cadre réglementaire européen, il s'agit de répondre efficacement aux nouvelles menaces sanitaires et de responsabiliser tous les intervenants.

La Fédération estime globalement l'approche positive, car elle devrait permettre de réduire la fréquence et l'impact des crises sanitaires en mettant en œuvre la stratégie de santé animale de l'UE sur la base du principe « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Pour la Fédération, le rôle majeur de l'éleveur doit être reconnu. L'éleveur est responsable de la santé du troupeau et de chaque animal. Il est en première ligne pour faciliter la détection précoce des maladies contagieuses, adopter les premières mesures de contrôle et alerter le vétérinaire.

Mais si les agriculteurs doivent assumer leurs responsabilités, celles-ci doivent aussi être partagées entre tous les acteurs concernés, de l'agriculteur à l'État. Le projet en cours de règlement de la santé animale va heureusement en ce sens, car il définit clairement les responsabilités de chacun.

La FESASS travaille également sur certaines clarifications nécessaires telles que la valeur ajoutée des programmes de lutte obligatoires et volontaires, les partenariats

C.P. : Didier Vanmollekot

entre le public et le privé en matière d'épidémiosurveillance, et le rôle de la faune sauvage, notamment dans le cadre de la tuberculose et de la brucellose.

Elle veille également à l'amélioration de l'information et de l'implication des agriculteurs dans tout processus, tant directement que par l'intermédiaire de leurs représentants professionnels. Elle souligne enfin l'importance d'un financement correct de mesures visant à éradiquer les épizooties, y compris les mécanismes d'indemnisation équitable. Seul un dédommagement adéquat en cas de pertes, souvent très lourdes, met l'éleveur en confiance face au système et l'encourage à la notification rapide et à la lutte.

Enfin, les propositions en matière de mouvements d'animaux sont aussi un « gros morceau » du projet de règlement. Elément essentiel de l'activité ordinaire de l'agriculture dans de nombreux Etats membres, ils représentent, faut-il le rappeler, un risque majeur en termes de biosécurité à la ferme. Dans ce domaine également, il convient que la responsabilité soit partagée entre tous et que les mesures de contrôle, quel que soit le mouvement, soient proportionnées au niveau de risque (un animal destiné directement à l'abattoir ne présente pas le même risque qu'un animal destiné à la reproduction).

Une chose est certaine : seules la confiance, le respect et la mobilisation de tous permettront l'aboutissement de ce projet de santé animale, projet ambitieux s'il en est, mais indispensable pour le bien de l'éleveur et de son élevage.

A toutes et tous, très bonne fin d'année et heureuse fête de Noël,

Didier Delmotte
Président de la FESASS
Administrateur à l'Arsia

Commissions d'accompagnement : échos

A la veille de cet hiver, les commissions ont eu lieu aux 4 coins de la Wallonie, réunissant éleveurs délégués et le représentant de l'Arsia, le Dr Marc Lomba qui leur a présenté les actualités, tant en identification qu'en santé animales.

Feed back des éleveurs participants

Les 👍

Validée en automne par le CA, **la version 2014 de la mutuelle de l'Arsia** étend ses interventions, pour toutes les espèces animales, aux actions de défense sanitaire (plans de lutte, ramassage pour autopsie) et en identification (assistance en autocontrôle, réédition de passeports). Chère à notre Association d'éleveurs, cette volonté d'accroitre la solidarité en faveur de tous a rencontré un accueil enthousiaste auprès des délégués.

Les 👎

Suite à la présentation du **projet d'A.R. de lutte contre la BVD**, beaucoup ont manifesté un sentiment de « trop peu ». En résumé, - nous y reviendrons dans une prochaine édition -, tel qu'il est actuellement conçu, le plan de lutte ne s'attaque pas en profondeur à la problématique des IPI, en tout cas pas assez que pour avancer rapidement et efficacement dans l'éradication de la maladie. De manière également incompréhensible aux yeux des délégués, l'A.R ne tient pas compte des efforts déjà consentis par bon nombre d'éleveurs, engagés dans un programme de lutte contre la BVD.

Rappel à « l'ordre » au sens propre et figuré : **les délais de notification des naissances** par courrier « papier » souffrent trop souvent de retard. Seulement 55% des notifications sont faites dans le délai légal ! Avec répercussions directes sur les éleveurs quant à l'octroi des primes, et indirectes quant à la crédibilité du secteur. Pour résoudre ce problème, nous ne pouvons que vous encourager à déclarer via CERISE, pratique, rapide et gratuit, où 90% des notifications sont réalisées dans le délai légal de 7 jours. Chacun est concerné, l'Arsia souhaite y sensibiliser les éleveurs et sollicite leur pleine collaboration !

Attention !

En cette période de fête, merci de prendre note des changements d'horaire suivants :

24 Déc — Fermeture de nos locaux à **15h**

31 Déc — Fermeture de nos locaux à **15h**

03 Janvier 2014 — Fermeture de nos locaux à **12h**

Enquête de satisfaction à l'Arsia

SANITEL sous la loupe

Dans le cadre de nos obligations relatives à la certification qualité et de notre volonté de mesurer la satisfaction de nos membres, nous avons mené une enquête de satisfaction autour des activités d'identification et d'enregistrement des bovins. Compte tenu du très beau taux de réponse obtenu (40%) - grand merci à tous les participants !-, nous pouvons affirmer notre propre satisfaction quant à la perception générale de nos services. Jugez en vous-mêmes ci-après !

Un questionnaire, comprenant 26 questions portant sur les différentes prestations exercées par le Département Identification et Enregistrement, ainsi que notre communication externe, a été adressé par courrier à 1000 détenteurs de bovins choisis au hasard sur l'ensemble du territoire Wallon. Les réponses étaient totalement anonymes, seul le code postal était demandé ce qui a permis de confirmer une répartition géographique homogène de l'enquête.

Le taux de réponse à chaque question ainsi que le pourcentage de réponses «sans avis» cochées pour chaque question ont révélé un grand intérêt pour répondre avec précision à la majorité des questions. Seules les questions portant sur des services moins fréquentés ont logiquement récolté moins de réponses (ex: le site internet, la pilothèque ou les plaintes facturation), ce qui correspond à la réalité et renforce la fiabilité de l'enquête.

En termes de résultats de satisfaction, les résultats « bon » et « excellent » additionnés atteignent pour la majorité les 75% pour l'ensemble des thèmes abordés (Fig.1). Si on ajoute aussi le taux de niveau « satisfaisant », on peut donc souligner que plus de 90% des participants sont satisfaits des services rendus par l'Arsia, en particulier les critères d'accueil et les documents Sanitel.

Les critères portant sur la qualité du matériel récoltent des avis plus nuancés avec un critère «satisfaisant» dépassant les 20%.

Par ailleurs 25% des personnes ayant répondu à l'enquête nous ont laissé leurs commentaires, parmi lesquels de nombreuses suggestions et questions intéressantes. Nous leur apportons réponse et souhaitons en faire profiter nos lecteurs en les publiant « par thèmes » dans les prochaines éditions à venir. Nous commençerons ici par les commentaires relatifs à notre portail Cerise.

CERISE

Vos avis, nos réponses

Aux détenteurs non encore informatisés, rappelons que CERISE* est une application Internet, développée par notre équipe d'informaticiens à l'Arsia. Elle permet de communiquer les données d'enregistrement de vos bovins vers la base de données Sanitrace mais aussi, dans un souci de simplification administrative, vers les associations partenaires telle que l'AWE.

Un premier groupe de questions posées par les participants concerne l**es commandes de documents et de petit matériel via CERISE**.

Bonne nouvelle ! L'Arsia a développé un nouvel outil pour réaliser ces commandes et qui sera mis à la disposition des utilisateurs **dès 2014 !** Donc, en plus de la possibilité de commander le matériel d'identification, les détenteurs et les vétérinaires auront accès à tous les documents, étiquettes, ...

Second groupe de questions: **l'impression des inventaires, du relevé des opérations de naissance** et les possibilités d'éditer des listings des mouvements. à volonté.

Nous estimons que tous les développements utiles et nécessaires ont été faits, même si quelques améliorations pourraient être apportées quant à la facilité d'utilisation et l' ergonomie du site.

Il semble que les utilisateurs n'en connaissent pas toutes les ressources. Rappelons que les offres de formation organisée par l'Arsia elle-même en collaboration avec Technobel, existent et n'ont hélas pas eu le succès attendu...

Ainsi, pour obtenir l'inventaire à date rétroactive, si cette application existe bel et bien, il s'agit d'une manœuvre trop lourde pour l'infrastructure informatique telle qu'elle est financée pour le moment... Tout est possible en informatique, mais certaines applications ont un coût supérieur à nos limites budgétaires. Reste bien entendu, au besoin, la demande particulière auprès de Sanitel pour l'impression, certes payante.

Une autre solution est d'imprimer très régulièrement vos inventaires et de les classer au fur et à mesure.

Pourquoi la **mise à jour de l'inventaire** après une nouvelle déclaration de naissance n'est elle pas immédiate? Informatiquement, ce n'est pas possible car la communication se fait dans un premier temps entre différents serveurs vers la base de données centrale. La mise à jour vers Cerise n'est possible qu'après avoir l'assurance que l'information est correcte dans cette base. Il faut donc patienter 24h...

Lorsque qu'il y a une **erreur d'encodage**, le système central renvoie automatiquement un message, formulé en anglais ce sur quoi nous n'avons pas de marge de manœuvre... Il est destiné au Helpdesk et seulement transmis au déclarant pour l'informer qu'il y a un problème, lequel ne peut être résolu que par notre service informatique. Dans ce cas, il vous faut donc attendre la rectification.

Notre Helpdesk est donc bien nécessaire et utile... Certains déploraient que ce soit un **numéro d'appel « payant »**... Or voici plus de deux ans que l'Arsia met à votre disposition un numéro spécial mais payant selon le tarif régional non surtaxé, donc le prix d'une communication courante.

Le mois prochain, nous aborderons les questions posées quant à la qualité des boucles de marquage.

** Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information au Service de l'Elevage*

«Plus de 90% des participants sont satisfaits des services rendus par l'Arsia»

Fig 2 : Taux de satisfaction pour les questions concernant la qualité du matériel

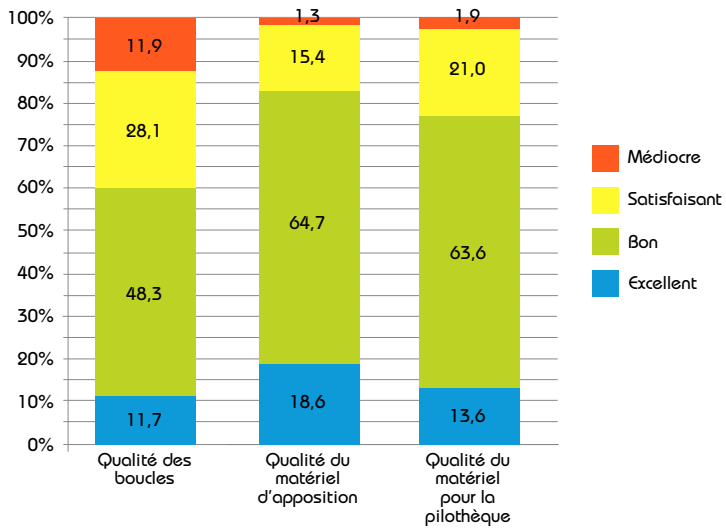

Fig 1 : Taux de satisfaction pour les groupes de questions, regroupées par thème principaux

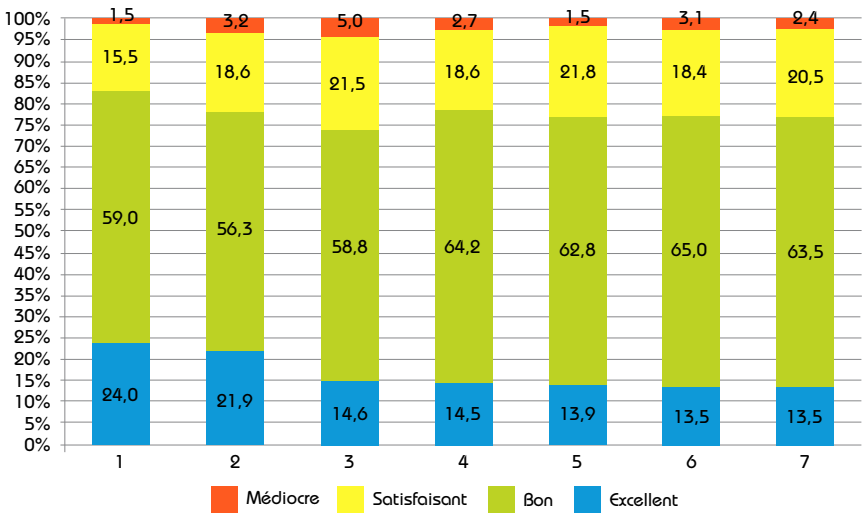

1	Accueil et contact avec le personnel	5	Documents sanitel
2	Prestations	6	Site Internet - www.arsia.be
3	Qualité du matériel	7	Notre rubrique dans "Plein champs"
4	Facturation des prestations		

Conseils malins

- Imprimez régulièrement votre inventaire
- Instaurez l'habitude de regrouper et communiquer systématiquement vos mouvements une fois par semaine, pour ne pas dépasser le délai légal maximum de 7 jours !

Une question, un problème liés à vos encodages Cerise ? Contacter notre service Helpdesk soit par :

- **Ligne téléphonique directe :** 078/77 00 15 (tarif régional)
- **Fax :** 083/23 17 71
- **E-mail :** helpdesk@arsia.be

Bulletin épidémiologique

Santé animale – Avortement / Bulletin n°1 - Décembre 2013

L'ARSIA a pour objectif de proposer un retour d'informations vers le terrain en ce qui concerne les **avortements bovins**. L'objectif de ce bulletin trimestriel est de partager les informations et de créer un « pouls » commun aux partenaires du projet (Eleveurs – Vétérinaires – ARSIA – AFSCA). Son contenu sera principalement constitué de résultats d'analyses interpellants, d'enseignements de l'enquête épidémiologique (à partir du formulaire « FORM45 ») ainsi que de conseils généraux de bonnes pratiques ayant trait aux avortements. Il permettra de la sorte à tous de connaître l'actualité en région wallonne, en termes d'avortements bovins.

Le présent numéro met davantage l'accent sur une cause d'avortement extrêmement saisonnière ainsi que sur la conduite à tenir en cas d'avortements.

Pour plus d'informations
DMV Laurent Delooz
@ laurent.delooz@arsia.be
04 239 95 02 04 239 95 11

Les Avortements
Adopter les bons réflexes

I – QU'EST CE QU'UN AVORTEMENT?

Mort suivie par l'expulsion, d'un fœtus entre la fin de la formation des organes (42 jours) et la fin de la gestation.

Pour la surveillance de la brucellose, tout nouveau-né qui meurt dans les 48 heures est suspect et doit être analysé dans le cadre du projet « Avortement Officiel ».

II- POURQUOI LA DECLARATION D'UN AVORTEMENT EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Le projet « Avortement officiel » est un réseau d'épidémiosurveillance qui permet aujourd'hui d'assurer en Belgique la surveillance de la brucellose mais aussi de beaucoup d'autres germes.

Malgré le fait que la Belgique soit reconnue officiellement indemne de brucellose depuis 2003, 2 foyers ont été mis en évidence en décembre 2010 et en février 2012. Il faut donc rester VIGILANT vis à vis de cette maladie.

III- UN AVORTEMENT SURVIENT DANS MON ELEVAGE. QUE DOIS-JE FAIRE?

- **Se protéger et protéger sa famille** ⇨ le germe peut être transmis à l'homme (zoonose).
  - **Utiliser des gants** pour aider l'animal à mettre bas ou pour manipuler le(s) avorton(s).
  - Les **vêtements** doivent être lavés au minimum à 60°C et le matériel utilisé pour l'avortement doit être lavé et désinfecté ou éliminé.
- **Isoler l'animal** qui a avorté ⇨ Limiter le risque d'épidémie, cet animal est potentiellement source de contamination via le placenta et les écoulements vaginaux.
- Empêcher les **carnivores domestiques** de s'approcher des produits de l'avortement et de l'animal avorté (ingestion de placenta,…).
- Dès le 1er cas, **contacter votre vétérinaire** et l'ARSIA (083/23 05 18). Le passage de la camionnette est gratuit si le ramassage de l'avorton est nécessaire.

Les avortements mycosiques, un phénomène saisonnier

Les agents mycosiques, c'est à dire les champignons et levures microscopiques, font partie des causes d'avortements « sporadiques », c'est à dire qui ne provoquent pas d'avortements « en séries ». Ils sont cependant très fréquemment impliqués dans les avortements bovins surtout en période hivernale, période durant laquelle ils représentent près de 3,8% des causes d'avortements contre 1,9% en période estivale. Les agents mycosiques ne sont pas transmissibles d'un bovin à l'autre. Les femelles gestantes se contaminent via l'ingestion d'aliments mal conservés et, de ce fait, particulièrement chargés en « spores » de ces agents. Etant donné que la qualité des fourrages (foins, ensilages, pailles) dépend fortement des conditions climatiques au moment de la récolte, des variations importantes peuvent être observées d'une année à l'autre.

Fréquence des avortements d'origine mycosique en fonction de la période de stabulation

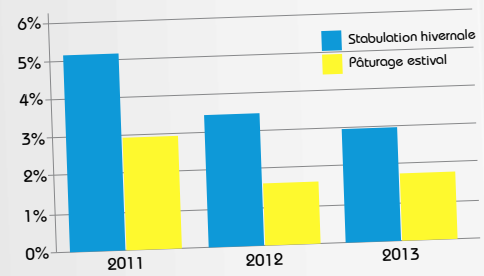

Divers facteurs contribuent à la sous-estimation de l'implication de ces agents pathogènes :

- nature sporadique (affecte rarement plus d'un ou deux animaux)
- absence de symptômes caractéristiques chez la mère.

Chez les bovins, les agents mycosiques associés aux avortements en Wallonie sont majoritairement des champignons (86 % des cas dont 80% liés à *aspergillus sp*) et dans une moindre mesure des levures (*candida sp.* pour 14%) :

3 POINTS

- À ce jour, l'avortement mycosique ne peut être traité.
- Il faut améliorer et contrôler la **qualité de l'alimentation**.
- Ne jamais distribuer d'aliments suspects (moisis) aux animaux gestants, principalement en première moitié de gestation.

Antibiorésistance… résister !

Mois après mois, nous abordons l'un ou l'autre aspect de cette problématique.

Qu'appelle-t-on « antibiorésistance » ?

L'apparition de l'antibiorésistance est en réalité un phénomène naturel de défense des bactéries vis-à-vis de l'action de l'antibiotique qui est là pour les détruire ou arrêter leur multiplication. La bactérie s'adapte en effet, suite à des mutations génétiques ou encore des échanges de gènes de résistance avec d'autres bactéries…

Dès lors certaines bactéries, pourtant à l'origine sensibles à l'antibiotique, ne sont plus détruites ou leur multiplication n'est plus arrêtée.

Notez bien, c'est la bactérie qui devient résistante et non pas l'homme ou l'animal.

L'acquisition de cette résistance peut ensuite être amplifiée par la sélection. Toute utilisation d'antibiotique en médecine humaine ou vétérinaire va exercer une pression de sélection sur les bactéries : les sensibles vont disparaître et les résistantes vont persister, se multiplier et «occuper» le terrain.

Un exemple

C'est ainsi que, depuis 2010, dans le cadre de la réalisation de nos antibiogrammes, nous voyons augmenter le nombre de colibacilles septicémiques résistants aux céphalosporines de dernière génération. On peut probablement y voir le reflet de l'évolution des pratiques thérapeutiques en élevage. Pour certaines molécules, on est passé de moins de 10% d'Escherichia coli résistants en 2007 à plus de 30% en 2012, soit 5 ans plus tard…

Pourquoi cette aggravation de l'antibiorésistance ?

Les responsabilités sont partagées … Après leur découverte au début du XXème siècle, - miraculeuse pénicilline… ! - l'utilisation certes justifiée des antibiotiques à des fins thérapeutiques, mais intensive et exponentielle, a exposé un grand nombre de bactéries, dangereuses notamment, à ces molécules et a favorisé le développement d'organismes résistants.

Ensuite, les diagnostics souffrant d'imprécision, c'est à dire non vérifiés par un antibiogramme et suivis d'antibiothérapies inadéquates ont contribué à l'aggravation du problème.

Les prescriptions «de précaution», si elles rassurent l'usager alors qu'elles n'étaient peut-être pas nécessaires, sont une autre source de risque.

L'utilisation inappropriée d'antibiotiques par les patients eux-mêmes ou les éleveurs est regrettable au même titre.

Enfin, l'utilisation d'antibiotiques en élevage de volailles ou de porcs ou en grandes cultures, par exemple en complément alimentaire pour une croissance accélérée des animaux d'élevage, ou pour lutter contre le feu bactérien ont encore favorisé la diffusion de mécanismes bactériens d'antibiorésistance.

Pour tout renseignement, appelez le 083/23 05 18

Le transfert de l'immunité chez les veaux

Un problème trop souvent sous-estimé

En élevage, tout commence par des naissances. Cette information, évidente en apparence, a une importance capitale en réalité. Les veaux symbolisent en quelque sorte la rentabilité d'un élevage.

En effet, en spéculation viandeuse, chaque veau représente un gain économique important. Plus il grandit et mieux il se développe, plus il rapportera à son éleveur.

Lui prêter une attention soutenue, en particulier les premiers jours de vie, au moment où il est le plus fragile, est donc essentiel. En effet, on sait que les veaux naissent sans anticorps, lesquels leur sont transmis grâce au colostrum. C'est ce qu'on appelle le « transfert d'immunité ». La qualité du colostrum, c'est à dire sa teneur en anticorps, est donc primordiale pour un bon démarrage. Elle conditionne leur résistance face aux maladies et donc leur future croissance.

L'ARSIA a mené un projet de recherche dans le cadre du GPS pour évaluer le transfert d'immunité chez les BBB, dans les élevages wallons, en collaboration avec la Faculté de Médecine Vétérinaire, de l'ULg.

Pour ce faire, 13 élevages ont transmis des prélèvements sur des veaux, à la naissance et entre 2 et 7 jours, ainsi qu'un échantillon du/des colostrums distribués.

Nous tenons ici à remercier tous les éleveurs participants pour leur excellente motivation et leur souhaitons une saison de vêlage réussie et des veaux tous en bonne santé!

Résultats de l'étude GPS

1. QUALITÉ DES COLOSTRUMS

Un bon colostrum doit procurer au veau :

- des anticorps contre les germes
- des globules blancs pour renforcer les défenses (colostrum frais uniquement)
- de l'énergie
- des vitamines et oligo-éléments

Dans notre étude, nous avons évalué les colostrums par un dosage en anticorps qu'ils contiennent. Les colostrums provenaient de BBB, BBB mixtes, laitières (si exploitations avec les deux spéculations) et de colostrums commerciaux. En moyenne, les colostrums contenaient 75 g/L d'anticorps. Au-dessous de ce seuil, on les estime de mauvaise qualité. Les veaux de l'étude reçoivent donc un colostrum de bonne qualité. Il faut donc s'interroger sur la quantité de colostrum reçue pour expliquer le mauvais transfert d'immunité repéré chez certains veaux (voir plus loin). La problématique en Wallonie du transfert d'immunité reposerait en effet essentiellement sur le nombre de litres distribués.

Si les colostrums sont de mauvaise qualité, le recours à des colostro-remplaceurs de qualité est indispensable. Attention par exemple aux colostrums des vaches laitières qui contiennent généralement un taux plus faible d'anticorps. Il est vivement conseillé de doser au moins une ou deux fois par an, quelques colostrums de votre exploitation. Mais aussi de faire doser les colostrums commerciaux non garantis en anticorps si vous y avez recours.

2. TRANSFERT D'IMMUNITÉ

Le transfert d'immunité correspond au taux d'anticorps par litre de sang chez les veaux entre 2 et 7 jours. Ce taux est calculé au laboratoire.

En moyenne, le transfert d'immunité réalisé par les veaux de l'étude était de 14 g/L.

Dans différentes études internationales sur des veaux viandeux, il est prouvé qu'un transfert optimal à savoir supérieur à 24 g d'anticorps/litre, diminue fortement l'utilisation de traitements aux antibiotiques. Néanmoins, dans notre étude, cette limite n'est atteinte que chez 20% des veaux.

Mais ce seuil élevé de 24 g/L est-il en fait concevable, possible, dans notre race BBB ?

En réalité, à la lecture des données concernant la mortalité (comparaison de la mortalité et du transfert d'immunité réalisé par les veaux), il faudrait en Wallonie assurer dans 100% des cas un transfert supérieur à 10g/L, idéalement supérieur à 16g/L. En effet, des calculs statistiques ont permis de montrer qu'un veau ayant réalisé un transfert d'immunité inférieur à 10 g/L aurait au moins deux fois plus de risque de mourir qu'un veau au-dessus de ce seuil. Dans notre étude, 1 veau sur 4 n'a pas réalisé un transfert supérieur à 10 g/L.

C'est dès la mise bas et au cours des deux heures suivantes que le veau doit recevoir le colostrum
C.P. : Didier Vanmollekot

Comment atteindre cet objectif?

RESPECTER UN HORAIRE

Nous avons pu observer dans notre étude qu'il est plus facile de prédire le niveau du transfert d'immunité suivant la quantité totale d'anticorps reçue par les veaux dans les deux premières heures, plutôt que selon la quantité d'anticorps reçue dans les 24 premières heures. Concrètement, le colostrum distribué dans les 2-3 premières heures est le plus important pour le transfert d'immunité. Lorsque les veaux ont reçu 100 g d'anticorps dans les deux premières heures, quasiment 100% des veaux ont réalisé un transfert supérieur à 10 g/L.

RESPECTER LA QUANTITÉ

Si la teneur moyenne des colostrums de votre ferme est de l'ordre de 75 g/L, alors on considérera qu'il est suffisant de distribuer 1,5 à 2 litres de colostrum dans les deux premières heures pour assurer un bon transfert d'immunité chez quasiment 100% des veaux.

Lorsqu'un veau ne veut pas boire ou boit difficilement, il est essentiel de persévérer et de le nourrir plusieurs fois dans les premières heures, pour être sûr qu'il ait reçu une quantité suffisante. Dans ce cas, on se rapproche du modèle d'une tétée plus « naturelle ».

Attention, les premiers colostrums distribués dans les deux premières heures ne suffisent pas, il est nécessaire de continuer à en distribuer aux veaux dans les premières 24h. En effet, les veaux ont besoin d'énergie pour bien démarrer et le colostrum est aussi un aliment très énergétique. De plus, même le peu d'anticorps encore absorbés par la suite sont importants et permettront d'augmenter encore le transfert d'immunité réalisé. Il est recommandé de distribuer 10% du poids du veau dans les premières 24h de vie.

Certains chiffres à retenir

Taux de mortalité parmi les veaux	doit rester inférieur à 6%
Transfert d'immunité (taux d'anticorps dans le sang du veau)	doit être supérieur à 10 g/L de sang
Qualité des colostrums (taux d'anticorps)	75 g/L de colostrum
Volume de colostrum donné dans les 2 premières heures	1,5 à 2 L
Quantité d'anticorps dans les deux premières heures (volume total de colostrum donné x taux d'AC)	Supérieur à 100 g
Pour assurer de l'énergie au veau dans les premières 24h	Donner au moins 10% du poids du veau (environ 5L de colostrum)

Problèmes ? Etapes pour une approche systématique

1. Si la mortalité parmi les veaux est trop élevée : évaluer le transfert d'immunité
2. Si le transfert d'immunité des veaux n'est pas correct: évaluer la qualité des colostrums distribués et leur mode de distribution (quantité et moment)
3. Si la qualité du colostrum n'est pas correcte : revoir l'alimentation des vaches en fin de gestation et acheter des colostro-remplaceurs de bonne qualité.

Éditeur responsable : Jean Detiffe, Président de l'Arsia
Rédaction : Sylvie Lecomte

Tél : 083/23 05 15 - mail : arsia@arsia.be - Web : www.arsia.be